

Club de Fond du Bas-Rhin

Modalités des Concours - Saison 2017



Les concours auront lieu aux dates suivantes, sachant que tous les lâchers se feront un vendredi :

□ PAU	23/06/17	Enlogement : lundi 19/06/17
□ BARCELONE	07/07/17	Enlogement : dimanche 02/07/17
□ St VINCENT	15/07/17	Enlogement : lundi 10/07/17
□ NARBONNE	29/07/17	Enlogement : lundi 24/07/17
□ PERPIGNAN	05/08/17	Enlogement : lundi 31/07/17

Attention : les concours ci-dessus sont les seuls comptant pour le championnat, sachant qu'il doit y avoir un minimum de 3 participants par concours.

Pour info :

□ MARSEILLE 22/07/17 Enlogement : lundi 17/07/17

(**NOTA** : ce concours ne peut pas être pris en compte dans le classement au niveau du Club de Fond, puisque la totalité des membres ne peut pas y participer).

=> Les amateurs y participants se chargeront des annonces des pigeons

Le système des poules interne au Club de Fond, est le suivant :

- mise 2 € par pigeon, facultatif mais progressif.
- gains = mise x 5, limités aux jeux encaissés.

Un trophée sera remis **au premier** de chaque concours.

Classement général : Sont pris en compte, pour chaque amateur, tous les concours, par addition des AS POINTS du premier pigeon constaté sur par concours. Ne sont pas intégrés dans le classement, les concours auxquels ont participé moins de trois amateurs.

Désormais, s'ils le souhaitent, les amateurs pourront uniquement pour le classement général, opter pour un prix en espèces plutôt qu'un trophée. Les personnes concernées sont priées de le faire savoir au trésorier. Le cas échéant les valeurs compensatoires seront donc fixées comme suit :

1 ^{er} prix	100.- €
2 ^{ème} prix	90.- €
3 ^{ème} prix	80.- €
4 ^{ème} prix	70.- €
5 ^{ème} prix	60.- €
6 ^{ème} prix	50.- €
7 ^{ème} prix	40.- €
du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} prix	30.-
du 11 ^{ème} au 15 ^{ème} prix	15.-

As pigeon mâle et femelle :

Sont classés les 5 premiers, mais seront uniquement primés le premier de chaque catégorie. Ils recevront un bon repas utilisable au restaurant "Beau Séjour".

Participation aux frais :

Chaque amateur se verra accorder une ristourne de 5 euros sur l'enlogement pour chaque concours.

Les règles à suivre impérativement :

- annoncer sa volonté d'adhésion au club le jour de l'AG (05/05/2017) ou les 15 jours y succédants
- communiquer le nombre de pigeons à enloger à LAUGEL Georges, 15 jours avant l'enlogement
- lors de la première mise en loge : fournir 1 copie du certificat de vaccination + facture des vaccins
- au plus tard lors de la première mise en loge : s'acquitter de sa cotisation annuelle
- venir équipé d'une (ou 2) montre de constatation manuelle portant **VOTRE** nom et prière de ne plus mélanger votre montre non réglée pour le dit concours aux montres plombées pour ce dernier

En vous souhaitant une bonne saison sportive,

Le comité